

# La Lettre écologique

Institut éthique et politique Montalembert



« Vous avez beau ne pas vous occuper de politique, la politique s'occupe de vous tout de même. »

Charles de Montalembert

## Édito Du vert à la vertu

par Ludovic Trollé

Une surprise peut en cacher une autre. La démission inattendue de Nicolas Hulot, ministre français de l'environnement, a suscité dans les médias une réflexion peu habituelle : comment concilier l'économie et l'écologie ? Certains voudraient « sauver la planète » en organisant la décroissance. D'autres, parfois les mêmes, proposent de relancer la création d'emplois à travers une croissance « verte », soutenue voire pilotée par les autorités publiques.

Comme beaucoup de concepts holistiques, cette idée d'une croissance verte dirigée semble faire consensus. En contrepoint, l'Institut éthique et politique Montalembert propose dans cette lettre de réfléchir à certains aspects du libéralisme économique. Est-il compatible avec les enjeux écologiques de ce siècle ? Peut-il répondre à la recherche de sens que les préoccupations écologiques traduisent ? Une économie libérale pratiquée par des acteurs vertueux nous semble la meilleure réponse aux défis écologiques.

### Faites entrer l'accusé

Revenons à l'actualité politique française. Le projet de loi « PACTE », à l'étude au Parlement, veut introduire le concept d'une responsabilité de l'entreprise distincte de celle de l'entrepreneur. Cette idée ne répond qu'en apparence à la notion de « structure de péché » développée par la doctrine sociale de l'Église. Les désordres dans ce monde sont en effet le fruit d'actes des personnes et non pas, à proprement parler, des communautés. Le droit actuel prévoit déjà que des facteurs externes et internes peuvent atténuer la responsabilité des entrepreneurs, ou même leur culpabilité.

Accuser l'entreprise dans son ensemble ne semble pas satisfaisant. Les situations sociales portant atteinte à la dignité de l'homme sont le fruit de l'accumulation et de la concentration de nombreuses fautes personnelles, de la part d'acteurs multiples :

- ceux qui suscitent ou favorisent l'iniquité, voire l'exploitent ;
- ceux qui omettent d'agir, par peur et complaisance devant la loi du silence, par complicité masquée ou par indifférence ;
- ceux qui cherchent refuge dans une prétendue impossibilité de changer le monde ;
- ceux qui veulent s'épargner l'effort ou le sacrifice en prenant prétexte de motifs d'ordre supérieur.

Si les vraies responsabilités sont bien celles des personnes, on voit mal comment le fait d'établir la responsabilité d'une structure permettrait de faire évoluer les décisions personnelles et d'inciter à plus de vertu dans l'économie.

**65** C'est le montant, en milliards d'euros, de la fiscalité verte en France en 2016, chiffre proche des recettes de l'impôt sur le revenu. Un impôt est d'autant moins bien accepté qu'il est assis sur ce qui est perçu comme indispensable : le sel autrefois avec la gabelle, le carburant aujourd'hui avec la taxe sur les produits pétroliers. Les États peuvent-ils réellement apprécier les enjeux écologiques au-delà d'une forme de catastrophisme quand ils ont un intérêt budgétaire ?

## Actualité

Le projet de « Plan d'action pour la transformation des entreprises » (« PACTE »), voté en première lecture à l'Assemblée début octobre, comporte plus de soixante-dix articles. Une des mesures prévues modifiera le Code de commerce pour « renforcer la prise en considération des enjeux environnementaux dans la stratégie et l'activité des entreprises ».

On ignore encore qui aura la légitimité de juger les enjeux environnementaux. Que deviendra la liberté d'un entrepreneur lorsqu'il devra opter pour un système de production plutôt qu'un autre, alors que le débat scientifique sur ces options n'est pas tranché ; ou lorsqu'on entraînera une pollution pour en éviter une autre ?



« Ce n'est peut-être pas tant le libéralisme qui fait peur, que la façon dont la société évolue, vers plus de complexité et d'incertitude... La peur de la liberté est-elle autre chose qu'une peur de soi-même ? » (Thierry Falissard, *Faut-il avoir peur de la liberté ?*, La Main invisible, 2013)



Après le mot « environnement », il est envisagé d'insérer à l'article 34 de la Constitution l'expression « action contre les changements climatiques ». On est en pleine politisation douce de la Constitution. Pourquoi ne pas également ajouter la priorité aux enjeux sismiques, qui causent plus de morts que les variations climatiques ?

Un mot-valise qui se transforme en colis piégé. La croissance verte regroupe des idées très larges. Transformer des contraintes environnementales en opportunités de marché, qui serait contre ? Passage au crible de ce concept fourre-tout qui a si bonne presse.

### Efficacité ?

L'économie de l'utilité n'est pas forcément une économie éthique. Toutefois, l'homme a le devoir de veiller à l'efficacité de son activité, dès lors qu'elle ne contrevient pas à d'autres devoirs moraux supérieurs.

### Rentabilité ?

Avec la croissance verte, on peut s'interroger : crée-t-elle de la valeur ? Sinon, on tombe dans l'activisme voire dans l'idéologie, et ceux-ci sont inéluctablement financés par d'autres secteurs de l'économie.

Subventionner une « activité verte » est un coût qui peut fragiliser le reste de l'économie. Ce mécanisme peut même devenir destructeur d'emplois. Par exemple, quand EDF achète l'électricité des éoliennes à un prix supérieur à celui auquel elle est revendue, ce sont les autres acteurs économiques consommateurs d'électricité qui doivent financer le surcoût des éoliennes, au risque de provoquer des délocalisations.

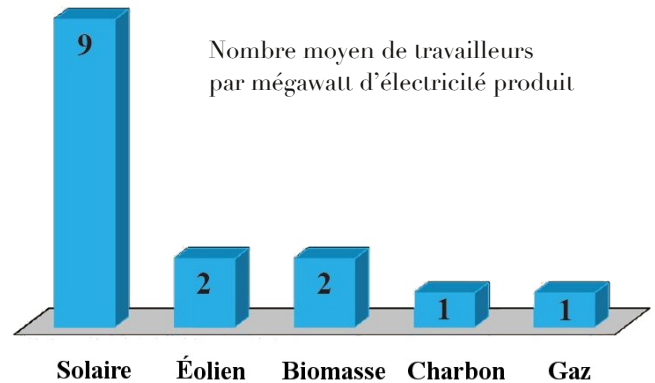
Une rentabilité ne se limite pas au calcul du taux de retour sur investissement d'une décision. Dans une société où les budgets sont limités, il convient également de comparer les taux de retour des décisions de consommation, en prenant en compte des secteurs qui paraissent éloignés de la question écologique mais sans lesquels la société ne peut se construire durablement : sécurité, éducation, etc. Dès lors, la question des priorités doit être étudiée à l'aune de la recherche de la vérité et de la liberté, et non à partir d'une réalité partielle.

### Vérité ?

« Écologie » vient des mots grecs *oikos* (« maison ») et *logos* (« science », « connaissance »). « Écologie » vient de *oikos* et de *nomos* (« gérer », « administrer », « légiférer »). L'écologie précède donc l'économie. L'écologie, scientifique, relève du savoir. L'économie procède de la mise en œuvre de ce savoir, afin d'améliorer la sécurité matérielle. Le savoir ne peut progresser qu'à travers une perpétuelle recherche de la vérité, car celle-ci oriente le progrès matériel vers le bien commun.

Dans le domaine du savoir en général, et de l'écologie en particulier, l'appel au consensus ne constitue pas une preuve, mais un simple argument d'autorité. Les procédures consensuelles évitent les débats contradictoires nécessaires à la poursuite de la vérité.

Ainsi, la remise en cause de toutes les chaînes du froid dans les années 1980 a fait suite à un consensus international douteux. On a laissé de côté les travaux selon lesquels l'évolution de la couche d'ozone dépend des rayonnements cosmiques. Il a résulté de ce parti pris des conséquences dramatiques pour les pays en développement, qui n'étaient pas capables de développer la nouvelle technologie imposée<sup>1</sup>.



Les énergies « renouvelables » requièrent une main d'œuvre plus nombreuse pour produire une même quantité d'électricité. Mais la création d'emplois peut-elle être le seul horizon d'une politique industrielle ?

Source : Organisation internationale du travail, « Green Jobs: Towards decent work in a sustainable, low-carbon world », 2008, tableau II.1-7.

### Liberté ?

La croissance verte est le plus souvent alimentée par des normes réglementaires qui imposent certaines consommations plutôt que d'autres. Les ménages ayant des budgets limités, ces normes restreignent leur liberté d'arbitrer leurs propres priorités (soutien scolaire, logement adapté, etc.) et celles qui leur sont imposées (ampoules basse consommation, isolation thermique, dés-herbant, etc.).

À juste titre, on parle des vertus de la libre entreprise. Ne pourrait-on pas rétablir ses lettres de noblesse à la liberté du consommateur ? Le principe de subsidiarité s'applique à ce niveau également, et les familles savent très bien s'organiser en associations si nécessaire.

### Dignité de l'homme ?

L'économie ne se résume ni à une forme d'activisme, ni à une simple problématique de « création d'emplois ». L'objet véritable de l'économie est la formation de la richesse et son accroissement progressif, au service du développement global et solidaire de l'homme et de la société au sein de laquelle il vit et travaille. C'est ainsi que l'activité économique « honore et promeut la dignité de la personne humaine<sup>2</sup> ».

Que devient la dignité de l'homme dans une économie verte qui ne respecterait ni la vérité écologique, ni l'efficacité économique ? Des concepts comme la solidarité avec les générations futures ou le principe de précaution ne peuvent être correctement traités qu'en prenant en compte toutes les politiques qui y contribuent.

## La croissance verte crée de l'emploi. Oui, mais...

Certains secteurs économiques reposent sur une croissance thématique. Mais les activités en question ne sont pas toujours justes :

- **Sécurité.** Faudrait-il encourager l'insécurité au motif que les entreprises de protection créent des emplois ?
- **Armement.** Que penser de ces énormes quantités d'armes déversées au Moyen Orient ou en Afrique ? Combien d'emplois y ont contribué ?
- **Prostitution.** L'Insee intégrera-t-il la prostitution dans le PIB, comme il l'a fait pour la drogue au motif qu'il s'agirait de « transactions commerciales consenties librement » ?
- **Transhumanisme.** Les différentes formes de marchandisation du corps ou de l'embryon humain sont-elles justifiables ?

## Sapeur Camember : emploi ou activisme ?

Au risque d'être caricatural, rappelons le fameux dialogue du sapeur Camember, héros de la célèbre bande dessinée de Georges Colomb.

« Sergent ! interroge Camember, et la terre du trou ? »

— *Que vous êtes donc plus hermétiquement bouché qu'une bouteille de limonade, sapeur. Creusez un autre trou ! C'est alimentaire [sic].*

— *C'est vrai !* » approuve Camember.

L'auteur distingue la dimension alimentaire d'un emploi, celui du sapeur, et une économie élémentaire qui éviterait au sapeur de creuser un deuxième trou pour y mettre la terre du premier trou.



## Bibliographie

- Jonathan Frickert, « L'écologie par la propriété privée : l'exemple lockéen », *Contrepoints*, 14 novembre 2017. S'appuyant sur sa lecture du philosophe John Locke, ce juriste et essayiste explique que la propriété est « un objet d'étude incontournable de la pensée libérale ». Vue à la fois « comme naturelle et comme premier garde-fou de l'oppression, (...) la propriété n'est pas le vol, mais l'assurance de la liberté et donc son exact opposé. En cela, le rapport à la propriété est un élément qualifiant de la pensée politique. »
- Erwan Quéinnec, « Seul le libéralisme assure le développement durable », *Le Québécois Libre*, n° 130, 11 octobre 2003. Ce maître de conférences en sciences de gestion à l'université Paris-XIII rappelle que « le ratio entre la pollution produite et les richesses créées est plus bas dans les économies capitalistes développées que partout ailleurs, et surtout, plus élevé dans les économies socialistes que partout ailleurs ». L'auteur nous interpelle : « Faire l'apprentissage de la productivité, c'est aussi faire celui de l'écologie. »



### Références

1. Institut éthique et politique Montalembert, *La Lettre écologique* n° 6, p. 2.
2. Compendium de la doctrine sociale de l'Église, § 331.



## Glossaire

### Croissance verte.

Pour l'OCDE, « la croissance verte consiste à favoriser la croissance économique et le développement tout en veillant à ce que les actifs naturels continuent de fournir les ressources et les services environnementaux sur lesquels notre bien-être repose. Pour ce faire, elle doit catalyser l'investissement et l'innovation qui étayeront une croissance durable et créeront de nouvelles opportunités économiques ». C'est donc un concept qui devrait être précédé d'une quantification des relations de cause à effet entre l'activité économique et ses impacts sur l'environnement. Resterait encore à définir le concept de « ressources », dans une dynamique qui tiendrait compte de l'évolution des techniques dans le futur, et pas seulement de leur état présent.

### PIB. Produit intérieur brut.

Le PIB mesure la production économique d'un pays. Sa variation d'une période à l'autre constitue la « croissance ». Cet indicateur est souvent critiqué pour ses limites, à la fois théoriques et pratiques. Il reste cependant une donnée importante pour l'analyse macroéconomique.



## Indicateur

### BNB. Bonheur national brut.

Le BNB prétend se substituer au PIB pour mesurer le niveau de bonheur d'une nation. Mais les critères de niveau de formation ou d'espérance de vie à la naissance sont plutôt relatifs au bien-être qu'au bonheur. Certains discours, prévient Fabrice Hadjadj, « appellent à une société parfaite, et pour ce faire, méprisent les désirs d'autrui pour atteindre la perfection choisie ». Cette perfection est à la fois arbitraire et matérialiste. La question est d'importance : si le politique s'empare des critères de bonheur, il ne s'agira que d'une perfection choisie par certains pour le compte des autres.

# Écologie et liberté : le divorce est-il consommé ?

**Cherchez... et vous ne trouverez aucune fois le mot « libéralisme » dans *Laudato si'*. Pourtant, l'encyclique est critique sur certaines dérives de l'activité économique. Le terrain est certes glissant. Mais prétendre que l'écologie ne peut s'accommoder du libéralisme ne revient-il pas à faire le lit d'alternatives centralisatrices liberticides ?**

D'aucuns condamnent le libéralisme économique, au motif qu'il serait source des maux de la planète. Pourtant, bien des concepts concernant les relations entre les hommes ne sont ni bons ni mauvais. Ils dépendent de l'usage que l'homme en fait.

L'écologie, en tant que science, n'a pas vocation à tenir des postures politiques visant à justifier un interventionisme d'État. Certes, il existe des problèmes indéniables que nous devons nous attacher à résoudre. Cette mission incombe, entre autres, à l'activité économique. Lorsqu'elle est efficace, elle permet d'organiser un marché pour trouver les solutions les plus adaptées. Mais les rapports entre les hommes, y compris économiques, sont marqués par le péché.

## La solution Benoît XVI

Comme l'explique l'économiste Bernard Cherlonneix<sup>1</sup>, l'économie de marché met en vis-à-vis le créancier qui a un droit (sa créance) et le débiteur qui a un devoir (sa dette). Sous l'influence du mal, le créancier est tenté de s'approprier le débiteur et de l'instrumentaliser. Plus les échanges sont riches dans une société, plus grandit le risque d'une nébuleuse d'égoïsmes d'ayants-droits et de plaideurs.

Dans l'encyclique *Caritas in Veritate*, Benoît XVI nous indique une voie : « Le principe de gratuité et la logique du don (...) doivent trouver leur place à l'intérieur de l'activité économique normale. » (§ 36-38). Ces principes nous rendent responsables d'autrui et donnent une dimension spirituelle au bien matériel. Dans l'échange, je suis « ton créancier » et autrui est « mon débiteur ». Dans le don, je deviens « ton obligé » et autrui devient « mon frère ».

## « Une promesse plus qu'un système »

Sans la subsidiarité et la responsabilité individuelle, le bien commun est remplacé par un vague « intérêt collectif ». Il devient un instrument de manipulation et de pouvoir. La philosophe Catherine Audard estime en ce sens que « le libéralisme est une promesse plus qu'un système<sup>2</sup> ». Mais la limite de cette promesse était déjà soulignée par Aristote : « L'homme prend le plus grand soin

## Cinq piliers d'un libéralisme éclairé

- **Liberté.** Tout pouvoir qui s'impose sans le consentement des individus est suspect. Un libéralisme n'est éthique que s'il respecte l'égalité en droit de tous et le principe de subsidiarité.
- **Propriété.** La création d'un bien requiert un effort. Celui qui effectue un travail a un droit sur le produit qu'il en tire.
- **Coopération.** La collaboration entre individus libres montre une efficacité supérieure à celle de la contrainte.
- **Échange.** Le prix est le résultat d'un « vote » entre les acteurs. Le marché est la forme d'échange la plus juste, à condition qu'il ne soit pas faussé par des monopoles ou par une concurrence déloyale.
- **Emprunt.** Il est sain que celui qui a peu de biens puisse emprunter une partie de ceux des autres.

de ce qui lui est propre, il a tendance à négliger ce qui est commun<sup>3</sup>. » Ce constat peut justifier l'existence d'une autorité publique, garante du bien commun. L'économie s'intéresse alors à la meilleure façon d'établir des relations, en faisant de la non-agression un principe éthique d'action.

La personne humaine revient ainsi au centre des questions écologiques. On peut parfois oublier que la pollution n'est pas qu'une question d'environnement, mais touche d'abord les personnes. Les tenants des « problèmes globaux » en matière d'écologie rêvent de réponses centralisées et liberticides. Au contraire, le libéral éclairé se doit de faire primer l'homme et sa liberté dans sa globalité.

1. Bernard Cherlonneix, « L'impasse d'un modèle social "créancier" », *La Croix*, 26 avril 2012.

2. Catherine Audard, *Qu'est-ce que le libéralisme ?*, Gallimard, 2009.

3. Aristote, *Politique*, Livre II.

## La Lettre écologique

Institut éthique et politique Montalembert

**Directeur de la publication :** Ludovic Trollé  
**Directeur scientifique :** Tristan Diefenbacher  
**Rédactrice en chef :** Sarah Perrin

Vous pouvez soutenir l'Institut éthique et politique Montalembert par vos dons, déductibles fiscalement :

- Par chèque : IEPM – 54, rue Perronet – 92200 Neuilly-sur-Seine.
- Par virement : IEPM – BIC CMCIFR2A – IBAN FR76 1027 8061 4900 0200 9880 13.

[www.institut-montalembert.fr](http://www.institut-montalembert.fr)